



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

08 décembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

08 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

OBJET :

**Admission en non-valeur au
titre des recettes des
années 2013, 2014, 2016 et
2017 pour un montant de
1 017,12 euros**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 14 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient Absents :

M. Sylvain PASTORELLO

Mme Annick BAZIN

Mme Laure CHENU

Etaient Absents-excusés :

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN

Mme Christine DAVOINE, donne pouvoir à Ariel SHEPS

M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

**ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRE DE RECETTES DES
ANNÉES 2013, 2014, 2016 ET 2017 POUR UN MONTANT DE
1 017,12 EUROS**

VU la proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 16 novembre 2020,

CONSIDERANT l’avis de la Commission Finances en date du 03 décembre 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A
L’UNANIMITE**

DECIDE de statuer sur l’admission en non-valeur des titres de recettes

- n° 14-263/2013 de 14,00 €
- n° 3-263/2014 de 13,00 €
- n° 2-267/2014 de 26,00 €
- n° 4-268/2014 de 29,50 €
- n° 6-270/2014 de 25,00 €
- n° 1-273/2014 de 14,50 €
- n° 7-277/2014 de 21,50 €
- n° 5-278/2014 de 26,28 €
- n° 7-116/2016 de 133,00 €
- n° 6-118/2016 de 105,20 €
- n° 4-120/2016 de 63,00 €
- n° 5-121/2016 de 63,00 €

- n° 10-121/2016 de 149,94 €
- n° 1-121/2017 de 83,30 €
- n° 6-122/2017 de 108,29 €
- n° 2-124/2017 de 141,61 €

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **1 017,12 euros**, sur 4 années identifiées.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN

